

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 28 SEP. 2022

OBJET :
*Création d'un poste d'adjoint
administratif principal de
1ère classe suite à Intégration
directe*

Nombre de conseillers :
- en exercice : 29
- votants : 25
N° 2022.09.06

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
M. José MUNOZ-ALVAREZ est désigné(e) secrétaire de séance.

PRESENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALLO, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christane LAMBERT, Marie-Christine GEAY, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Christian CHABERT (pouvoir à A.L VIALLO), Annick BAROTEAUX (pouvoir à E. BERNARD), Georges CASANOVA (pouvoir à N. SORIA), Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Francine DAMBRINE (pouvoir à E. DELPONT)

ABSENTS : Fabien PLANET (excusé - pouvoir à N. COLOMB), Thierry SANCHEZ (excusé), Emmanuelle GIELLY (excusée), Nicolas COLOMB

Madame Evelyne BERNARD, adjointe déléguée en charge des finances et des ressources humaines, informe le Conseil Municipal qu'il convient, afin de procéder à l'intégration directe dans la filière administrative d'un agent en ayant fait la demande, de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Mme Evelyne BERNARD précise que cette intégration directe n'aura pas d'impact sur les finances de la collectivité, celle-ci se faisant sur la même échelle de rémunération et sur le même indice de traitement précédemment occupé par l'agent.

Cette intégration directe pourra intervenir à compter du 1^{er} octobre 2022.

Madame Evelyne BERNARD précise que le poste, d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, précédemment occupé par l'agent, comme l'intégralité des postes vacants, sera supprimé ultérieurement après avis du Comité technique du 13 octobre 2022 et lors de la mise à jour du tableau des effectifs prévue au cours du dernier trimestre de l'année 2022.

Madame Evelyne BERNARD rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre l'intégration directe dans la filière administrative de l'agent en ayant fait la demande.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création de l'emploi permanent suivant,

Sur le rapport de Madame Evelyne BERNARD et *après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :*

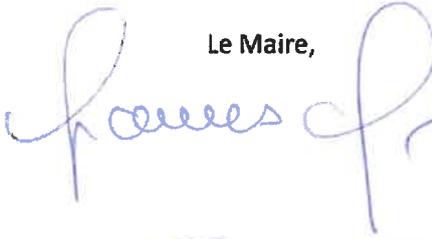
DÉCIDE :

- **DE CRÉER** au tableau des effectifs un poste d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe à temps complet afin de procéder à l'intégration directe dans la filière administrative de l'agent en ayant fait la demande,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur ce poste
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des effectifs à compter du 27 septembre 2022 :

Filière Technique			
Emploi	Postes à créer	Catégorie	Durée hebdomadaire
Agent administratif de l'Espace de Vie Sociale	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,




Le (la) secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 28 SEP. 2022